

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 420 rapportant l'arrêté n° 788 du 9 juillet 1947 et la décision n° 834 du 29 juillet 1947

n° 420

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

VU l'arrêté n° 788 du 9 juillet 1947 nommant à titre provisoire M. Bonneville (Jacques) président du tribunal de 1° instance de Djibouti : Vu la décision n° 834 du 29 juillet 1947 fixant les émoluments de M. Bonneville, est qualifié

Vu le départ en congé de M. Bonneville par un des plus prochains courriers : Après avis du Procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté n° 788 du juillet 1947 et la décision n° 834 du 29 juillet 1947 sont rapportées, Art.2.— Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 25 avril 1948, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.